SECTEUR 4. **ROUTE DE L'EUROPE**



Superficie :			1,72 hectare
Répartition :			
100%	**Habitat**	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	0%	Naturel
Densité :			12 logements / hectare
Nombre de logement (min) :			20
Nombre de logements sociaux (min) :			2
Système assainissement privilégié :			Collectif
Programmation estimée :			2027-2030

À l'entrée sud du bourg, le site a pour objectif de créer une nouvelle offre de logements sur la commune et de désenclaver des fonds de jardins plus proches du centre.

Les haies et talus existants, notamment sur les limites est du site doivent être maintenus. Le linéaire identifié au cœur du site peut faire l'objet, sous réserve de mesures compensatoires adéquates, d'une ouverture partielle pour créer un accès.

Au vu du caractère paysager du site, un traitement végétalisé des limites séparatives est à considérer.

L'accès principal du site doit être réalisé au niveau de la route de l'Europe. Un accès secondaire peut être prévu plus au nord de la même route pour desservir quelques habitations si besoin.

Des emplacements suffisants doivent être laissés libres pour desservir les fonds de jardins plus au nord et, si besoin, une future opération à l'est. L'aménagement d'une liaison douce doit être réalisé pour faciliter l'accessibilité du centre-bourg.

L'urbanisation de la zone peut se faire dans le cadre d'une ou plusieurs opérations, à condition de ne pas compromettre la réalisation de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du secteur et de la centralité.